



Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement standard des Rallyes 2026 de la Fédération Française de Sport Automobile (FFSA)

Ce règlement particulier complète le règlement standard des Rallyes et le règlement de la coupe de France des rallyes.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DES ARDENNES tient à remercier chaleureusement les personnalités qui permettent l'organisation du **46^{ème} RALLYE Régional Moderne des ARDENNES** en apportant une aide efficace aux membres du Comité d'Organisation.

46° RALLYE RÉGIONAL MODERNE DES ARDENNES 2026

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : le 16 mars 2026 sous réserve de la réception du permis d'organiser de la FFSA.

Ouverture des engagements : le 16 mars 2026 sous réserve de la réception du permis d'organiser de la FFSA.

Clôture des engagements : Le lundi 18 mai 2026 minuit. Cachet de la poste faisant foi.

Parution et distribution du carnet d'itinéraire: Le vendredi 29 mai 2026 de 14h00 à 20h00 et le samedi 30 mai 2026 de 07h00 à 12h00 au foirail de Rethel 1 rue Jacques Brel.

Dates et heures des reconnaissances : Le vendredi 29 mai 2026 de 14h00 à 20h00 et le samedi 30 mai 2026 de 07h00 à 14h00.

Horaires des convocations pour les vérifications administratives :

Le lundi 25 mai 2026 sur le site de l'ASA.

26 20 5 YE LL RA R IE UL IC

Vérifications administratives le :

Samedi 30 mai 2026 de 08h00 à 15h00.

Lieu : Garage Renault Dacia 16 rue de la sucrerie 08300 Rethel.

Vérifications techniques le :

Samedi 30 mai 2026 de 08h15 à 15h15.

Lieu : Garage Renault Dacia 16 rue de la sucrerie 08300 Rethel.

Heure de mise en place du parc de départ : Samedi 30 mai 2026 à l'issue des vérifications techniques.

Lieu : Foirail de Rethel 1 rue Jacques Brel.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 30 mai 2026 à 15h15.

Lieu : Foirail de Rethel 1 rue Jacques Brel.

Publication des équipages admis au départ: Samedi 30 mai 2026 à 17h15. Lieu : panneau d'affichage au Foirail.

Publication des heures et ordres de départ: Samedi 30 mai 2026 à 17h15. Lieu : panneau d'affichage au Foirail.

Briefing de la direction de course : par écrit remis aux vérifications administratives contre émarginement.

Départ de la première étape (1° voiture VHC) : Samedi 30 mai 2026 à 18h00.

Arrivée de la première étape (1° voiture VHC) : Samedi 30 mai 2026 à partir de 19h48.

Vérifications techniques des voitures pour nouveau départ après abandon : Au plus tard le Dimanche 31 mai 2026 avant 06h15 au foirail. Contacter Jean Michel DESSE au 06 80 74 35 70.

Publication des résultats partiels et des heures et ordre de départ de la 2° étape :

Le samedi 30 mai 2026 au plus tard à 23h00.

Lieu : panneau d'affichage au Foirail.

Départ de la seconde étape (1° voiture VHC) : Dimanche 31 mai 2026 à 08h00.

Arrivée du rallye (1° voiture VHC) : Dimanche 31 mai 2026 à partir de 16h39.

Vérification finale Lieu : Garage Renault Rethel rue de la sucrerie 08300 Sault les Rethel.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le Dimanche 31 mai 2026, 30 minutes après l'affichage des résultats partiels. Lieu : panneau d'affichage au Foirail.

Remise des prix : Dimanche 31 mai 2026 à partir de l'arrivée de la dernière voiture dans la dernière spéciale.

Lieu : Podium du Foirail.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Ardennes, Stéphane Hunter son président et l'ensemble des membres du comité directeur organisent le 46° rallye régional Moderne des Ardennes 2026 en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand EST le 24/02/2026_ sous le numéro 17 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 180 en date du 24/02/2026.

Comité d'Organisation

Président : Stéphane Hunter licence 192084 0315

Membres : tous les membres du comité de l'ASA Ardennes.

Secrétariat du Rallye : ASA des Ardennes 15 rue du clos du château 08270 Novion-Porcien.

Téléphone fixe : 03 24 52 13 61 Téléphone portable : 06 80 72 10 08 ou 06 48 33 92 18

Mail : asadesardennes@orange.fr

Président : Stéphane Hunter licence 192084 0315.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

IC
UL
IE
R
RA
LL
YE
S
20
26

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom Prénom	N° licence	Code ASA
Président du collège commissaires sportifs	Patrice Cottet	8012	0302
Membre du collège	Gilbert Horala	12674	0306
Membre du collège	Anne CARDINAL	199648	0326
Directeur de course général au PC	Thierry STOECKLE	3500	0305
Directeur de course général adjoint au PC	Denis Castel	234077	0305
Directeur de course ES1 ES2 ES3 ES4 au PC	Fabrice OUDART	8912	0325
Denis Castel	Denis Castel	234077	0305
Directeur de course nouveau départ	Denis Castel	234077	0305
Directeur de course ES 1,2,3,4	Alain ANGELMANN	214977	0302
Directeur adjoint ES 1,2,3,4	Fred DUMAS		
Relation concurrents responsable	Jocelyne ANGELMANN	233639	0302
Relation concurrents chargé de la vérification publicité	Roland GEREKE	350355	0323
Médecin chef au PC	Jimmy Douai		
Directeur de course chargé des vérifications administratives.	Denis Castel	234077	0305
Responsable commissaires techniques, VHRS et nouveau départ	Jean Michel DESSE	5538	0116
Commissaire technique	Yves VANACKERE	16710	0116
Commissaire technique	Yannick MARTIN	138098	0315
Commissaire technique	Roger COLIBERT	59209	0325
Commissaire technique			
Responsable classement informatique	Gérard PEUREUX	11719	0305
Responsable commissaires	Xavier KRIENNEVALT	340983	0315
Trico	Francis ROMBOURG	34694	0323
Autorité	Stéphane HUNTER	192084	0315
Damier	AC VIEHE/ Y BLANPAIN	11415/197446	0102
Chronométrateurs départ ES1 ES2 ES3 ES4	Françoise FRANCHI et Sébastien CREPET	214894/258201	0305/0315
Chronométrateurs arrivée ES1 ES2 ES3 ES4	Françoise et Gérard TANT	119502/147683	0101/0101
Speaker	Frederic DART	120224	0325

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels nommés dans ce règlement sont Juges de Faits.

1.2P. ELIGIBILITÉ

26 20 S YE LL RA R IE UL IC

Le 46° Rallye Régional des ARDENNES compte pour la coupe de France des rallyes 2026 coefficient 2 et les challenges rallyes de la Ligue Grand Est.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Il appartient aux équipages engagés de consulter le site www.asa-ardennes.fr afin de connaître leurs heures de convocation pour les vérifications administratives qui seront disponibles dès le lundi 25 mai 2026.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 46° rallye régional des Ardennes doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le lundi 18 mai 2026 à minuit (cachet de la poste faisant foi).**

3.1.1.10P. Le nombre des engagés (les 3 rallyes confondus) est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 320€ + 5€ pour le challenge commissaires de la ligue Grand Est soit 325€ (Remise de 15€ par licencié ASA Ardennes).
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 640€ + 5€ pour le challenge commissaires de la ligue Grand Est soit 645€.

3.1.12.P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans la zone du Foirail de Rethel 1 rue Jacques Brel.

Un seul véhicule en plus du véhicule d'assistance par équipage sera autorisé à entrer dans le parc d'assistance, des stickers spécifiques devront impérativement être mis sur le pare-brise.

Un parc pour les remorques est prévu. Il est obligatoire et se trouve à proximité de l'assistance au foirail.

4.3.1. Parcs d'assistance.

4.3.1.4. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée. Les pénalités sont cumulatives.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P Publicité : La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront portées à la *connaissance des concurrents par un additif au présent règlement.*

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 46° rallye régional Moderne des Ardennes représente un parcours de 143.10 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- ES1 ACY ROMANCE 4 kms
- ES2, ES3, ES4 NOVION 12 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES :

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

6.2.5 Dates et heures des reconnaissances : Le vendredi 29 mai 2026 de 14h00 à 20h00 et le samedi 30 mai 2026 de 07h00 à 14h00.

IC
UL
IE
R
RA
LL
YE
S
20
26

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.17. NOUVEAU DÉPART APRÈS ABANDON :

Tout **équipage** ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Abandon : appeler le 06 08 09 36 55 (DC Adjoint)

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX-COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Trois commissaires choisis par le responsable des commissaires seront récompensés par une coupe chacun.

Prix en espèces ou coupes :

- a) Classement général : 1 coupe aux 3 premiers et 1 coupe à la première pilote féminine.

- b) Classement par classe :
 - 1 partant : 1 coupe.
 - De 2 à 6 partants: 1 coupe aux 3 premiers.
 - De 7 à 10 partants: 1 coupe aux 4 premiers.
 - De 11 à 15 partants: 1 coupe aux 5 premiers.
 - Plus de 15 partants : 1 coupe aux 6 premiers.

- c) Equipage pilote féminin (voir article 9.6 du règlement standard des rallyes 2025; non cumulable avec classement par classe).
 - De 1 à 3 partants (toutes classes confondues) : 1 coupe au premier.
 - Plus de 3 partants : 1 coupe aux 3 premiers.

IC
UL
IE
R
RA
LL
YE
S
20
26